

- 1) Le bénévole JM France partage les valeurs fondatrices des JM France : égalité d'accès à la culture, ouverture au monde, engagement citoyen.
- 2) Il partage la conviction du rôle essentiel de l'Art et, tout particulièrement, de la musique, dans le développement de la personne et de la société.
- 3) Il partage les objectifs des JM France :
  - contribuer au développement musical sur tout le territoire, en particulier dans les territoires éloignés de l'offre culturelle
  - agir en faveur du plus large public d'enfants et de jeunes, sur tous les temps de vie, scolaire ou extra-scolaire, familial, de loisir et d'activités intergénérationnelles et en priorité en direction des enfants et des jeunes éloignés des pratiques artistiques et culturelles.
- 4) Il inscrit son engagement dans un cadre associatif fédérateur, au sein d'une ou plusieurs organisations territoriales des JM France : locales, intercommunales, départementales, régionales et nationale.
- 5) Il choisit d'adhérer et de participer aux instances associatives des JM France, dans un esprit d'ouverture, d'écoute, de bienveillance, de convivialité, dans le plein respect des décisions prises collectivement et dans le cadre méthodologique défini par les statuts et le règlement intérieur du réseau JM France.
- 6) Il peut être appelé à s'engager dans des responsabilités associatives renforcées. Sa mission s'exerce de sa pleine volonté, dans le cadre de la démocratie associative et sans lien de subordination, et avec pour seule obligation de respecter l'organisation établie d'un commun accord dans le cadre associatif.
- 7) Il peut bénéficier d'actions de formation et de conseil, afin que son engagement bénévole puisse lui donner la possibilité gratifiante de progresser dans les domaines intéressant ses missions.
- 8) Dans le respect des convictions de chacun, il exerce ses missions aux JM France dans un esprit de neutralité, de non-lucrativité à titre personnel et de non-engagement partisan.
- 9) Il souscrit à la présente charte.

Signature

Date